



Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté un aperçu du financement et de l'exécution du budget programme 2022-2023 et des perspectives de financement du budget programme 2024-2025 au 31 mars 2023.¹ Dans l'ensemble, l'OMS était sur la bonne voie en termes de financement et d'utilisation du budget programme. Le segment des programmes de base, projections comprises, était financé à 91 %, ce qui représentait une amélioration par rapport aux rapports précédents.
2. Le Comité s'est félicité du niveau de financement du budget programme révisé total pour 2022-2023, étant entendu que ce niveau est, dans une large mesure, déterminé par deux segments budgétaires (le segment opérations d'urgence et appels et le segment éradication de la poliomyélite). Il demeurait néanmoins préoccupé par la persistance de poches de sous-financement dans le segment des programmes de base, en particulier pour la priorité stratégique 3 et dans la Région des Amériques, et il a invité les États Membres à assouplir leurs contributions.
3. Le Secrétariat a réitéré l'appel en faveur d'un financement souple et a expliqué que l'allocation de fonds souples² suit les principes d'allocation stratégique des ressources, une plus grande part de ces fonds étant allouée aux régions et aux pays (72 %), ainsi qu'aux domaines prioritaires et sous-financés. Néanmoins, le niveau des fonds souples était insuffisant pour garantir le financement équitable de tous les bureaux principaux et résultats programmatiques.
4. Le Comité a examiné la possibilité d'accroître la part actuelle des fonds souples distribués aux pays.
5. Parmi les initiatives menées en ce moment pour remédier à l'allocation inégale des fonds figure la création du Comité mondial de l'allocation des ressources, qui décide de l'allocation des contributions volontaires thématiques. En outre, le Secrétariat soumettra, à titre d'essai, d'importantes subventions à objet désigné au Comité de l'allocation des ressources avant qu'elles ne soient effectivement allouées, le but étant d'améliorer la distribution des fonds entre les résultats du budget programme et les bureaux principaux et, partant, d'égaliser la répartition dans le tableau du financement.

¹ Document A76/18.

² Contributions fixées, contributions volontaires de base et dépenses d'appui aux programmes.

6. En réponse à une question du Comité, le Secrétariat a convenu qu'il n'était peut-être plus approprié d'inscrire un milliard de dollars des États-Unis (USD) au budget pour le segment opérations d'urgence et appels. Par le passé, le montant inscrit au budget pour ce segment se fondait sur la moyenne des dépenses des exercices biennaux précédents, mais la pandémie de COVID-19 avait faussé cette approche. Le Secrétariat a proposé de réexaminer cette question pour le budget programme 2026-2027, en vue de prévoir un montant plus réaliste.

7. En réponse à une autre question concernant le financement excédentaire de certains résultats, le Secrétariat a répondu qu'une partie de l'excédent était reportée sur le prochain exercice biennal, par exemple dans le cas d'accords pluriannuels. Bien que le financement excédentaire sous forme de fonds souples peut théoriquement être transféré à d'autres domaines, cette démarche est difficile à appliquer en pratique parce que même pour les résultats affichant un excédent il y a des domaines sous-financés et les fonds souples peuvent, par exemple, servir à financer des dépenses de personnel qui ne peuvent pas l'être par d'autres ressources.

8. Le Secrétariat a également présenté un aperçu du rapport annuel du Directeur général sur les gains d'efficacité opérationnelle.¹ Il a fait valoir l'avis du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance selon lequel le principal obstacle à une plus grande efficacité à l'OMS était son modèle de financement. Il estime que l'actuel modèle de financement peut entraîner un cloisonnement des activités techniques et qu'il est possible d'améliorer l'action intégrée, tout en notant que certains éléments de la transformation de l'OMS consistent en effet à s'écarter d'une approche cloisonnée. Les équipes chargées des produits, par exemple, ont été établies spécialement pour éviter les cloisonnements.

9. Le Comité s'est déclaré satisfait des gains d'efficacité décrits dans le rapport et de la collaboration du Secrétariat avec le Commissaire aux comptes sur la méthode employée pour les calculer – question sur laquelle il souhaiterait recevoir de plus amples informations à l'avenir.

10. Le Directeur général a remercié les États Membres et les partenaires de l'Organisation pour leurs généreuses contributions au budget programme. Les difficultés de financement mentionnées par les États Membres constituent un problème structurel qui nécessite une solution stratégique. Le cycle d'investissement et l'augmentation des contributions fixées qui sont examinés en ce moment garantiront à l'OMS un modèle de financement viable et souple à long terme qui lui permettrait d'allouer les ressources là où elles sont nécessaires.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

11. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A76/18 et A76/19. Il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de continuer de communiquer aux États Membres le même niveau de détail que dans le présent rapport ; et
- b) de continuer de présenter chaque année le rapport sur les gains d'efficacité opérationnelle.

= = =

¹ Document A76/19.